

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 228

présenté par

M. Charles de Courson, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Pancher et M. Simian

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« politiques »,

insérer les mots :

« , philosophiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ce que les personnes participant à l'exécution du service public s'abstiennent aussi de manifester leurs opinions philosophiques, et non uniquement leurs opinions politiques ou religieuses.